

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je déclare ouverte la DEUXIEME SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

Avant de commencer, je vais vous lire deux lettres émanant l'une, du GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES et l'autre, de l'UNION DES AVEUGLES du Centre de la Ressource Ste-Marie.

1ère lettre :

"Monsieur le Maire,

"Lors de la séance du conseil municipal consacrée au budget de l'exercice 1981, il a été attribué au G.I.H.P. :

- " - pour le transport, une subvention de 58 000,00 F
- " - pour le sport, une subvention de 30 000,00 F.

"Au nom du G.I.H.P., je vous remercie infiniment pour l'aide financière que vous apportez, chaque année, à notre groupement. Je vous prie de bien vouloir transmettre nos remerciements à chacun des conseillers municipaux

"Comme vous avez pu le constater, Monsieur le Maire, les résultats sont là, à la vue de tous, tangibles.

"Le G.I.H.P., en quelques années d'existence, de par l'ampleur de son programme d'actions sociales et le dynamisme de l'équipe qui le dirige, est devenu l'une des associations de handicapés physiques les plus représentatives de l'île.

"Son service transport spécialement aménagé pour handicapés, à caractère de service public et tel qu'il fonctionne à Saint-Denis, fait l'admiration des autres communes. A maintes reprises, nous avons été déjà contacté dans ce sens. Mais, la réalisation d'une telle structure dépend avant tout de l'effort financier des communes. Or, Saint-Denis est la seule qui apporte à ses handicapés le soutien financier indispensable à une bonne intégration et cette intégration passe, inévitablement, par un service transport bien structuré.

"Un gros MERCI, Monsieur le Maire.

"Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de ma profonde gratitude. "

Signé : le Président

R. GEORGET

2e lettre :

"Monsieur le Maire,

"Nous venons d'apprendre avec émotion que la Ville de Saint-Denis et son Conseil Municipal, sur votre proposition, avaient décidé de céder à l'Union des Aveugles le terrain qui lui est indispensable pour mettre en chantier son Centre des Mal Voyants.

"Les conditions dans lesquelles cette mise à disposition s'effectue qui permettront, par ailleurs, d'obtenir d'autres crédits de Médico France International comblent nos espoirs, et je me fais l'interprète de l'ensemble des mal voyants de la Réunion pour vous remercier très sincèrement de ce geste qui démontre l'intérêt que vous portez aux handicapés dans cette année qui leur est consacrée.

"Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre à votre Conseil Municipal l'expression de notre reconnaissance la plus vive et de lui faire partager la grande joie qu'il nous procure en nous permettant de rendre effectif un rêve que les mal voyants caressaient depuis longtemps.

"Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux."

Signé : la Présidente

S. FERRERE.

*

Je tiens également à vous faire part d'une communication concernant le CES de la MONTAGNE.

Vous savez tous les conditions dans lesquelles ce CES avait été nationalisé, et je ne vous rappellerai pas nos réticences au sujet de cette affaire dont le dossier ne comporte pas moins de 29 lettres entre le Vice-Rectorat et la Commune.

Néanmoins, sur l'insistance du Vice-Recteur et surtout sur la promesse qu'un CES d'Etat allait être rapidement construit à la Montagne, le Conseil Municipal avait décidé, en 1977, de prendre part au fonctionnement et à l'entretien du CES nationalisé de la Montagne. Une convention entre les deux parties avait donc été passée pour une durée de 4 ans, le Vice-Recteur s'étant engagé à programmer la construction du CES à l'expiration de ce délai, c'est-à-dire en 1981. Or, nous constatons aujourd'hui, malgré ces promesses, malgré cette convention, que la construction de ce CES qui était inscrite en 4e position sur la programmation de 1976 ne figure plus qu'au 10e rang sur celle de 1981.

J'estime donc que nous avons été trompés et que nous ne pouvons accepter qu'un "sous-enseignement" continue à être donné dans ce secteur.

La convention de nationalisation qui expire en 1981 ne sera ni modifiée, ni a fortiori renouvelée. Toute participation au fonctionnement du collège à compter de Septembre 1981 sera suspendue, et les locaux seront repris pour nos besoins propres.

Une lettre dans ce sens sera écrite au Vice-Recteur, car je ne tiens pas à ce que cette affaire se retourne, plus tard, contre la Municipalité.

Si vous voulez bien maintenant, nous allons passer à l'ordre du jour.

*

*

*